

CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (CERTIPHYTO)

Catégorie «décideur» dans l'activité travaux
et services - Renouvellement



LA FORMATION

Le Certiphyto atteste de connaissances suffisantes pour sécuriser l'utilisation des pesticides et en réduire l'usage. Il concerne tous les professionnels qui travaillent avec les produits phytopharmaceutiques, quelle que soit leur fonction, leur statut (ouvrier, employé, technicien, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur individuel etc.) ou leur secteur d'activité (prestation de services, production agricole, aménagement, recherche, expérimentation, conseil, négoce, distribution ...).

Tous les usages de produits phytopharmaceutiques sont concernés : agricoles, forestiers, ou non agricoles (parcs publics, cimetières, terrains de sport ou de loisirs, voiries et trottoirs, zones industrielles, terrains militaires, aéroports, voies ferrées, expérimentation...).

La durée de validité est de 5 ans pour tous les certificats individuels. Il est donc nécessaire de le renouveler entre 6 et 3 mois avant la péremption.



LES OBJECTIFS

- Renouveler son certificat « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément »
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur ma santé et mon environnement et mettre en place des mesures de prévention et de protection
- Raisonner mon utilisation des produits phytosanitaires et définir une stratégie pour réduire leur utilisation



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

OUTILS :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Le formateur s'appuiera sur des cas et des exercices pratiques et mise en situation

MÉTHODE :

- Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

ÉVALUTION :

- Contrôle des connaissances écrites sous la forme d'un QCM.

LA DURÉE

La formation certiphyto renouvellement à destination des décideurs a une durée de 7h, soit 1 jour.

PRÉ-REQUIS

- Comprendre à l'orale et à l'écrite le français
- Participant minimum : 4
Participant maximum : 10

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com



PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

La formation de vos projets commence ici...

Module 1 : Réglementation et sécurité environnementale (2h) :

Présentation du cadre réglementaire français dont Plan Écophyto II+

- Définition des produits phytosanitaires
- Produits autorisés et illégaux, AMM
- Transport
- Stockage
- Règles générales d'utilisation des produits
- Responsabilité employeur/applicateur, responsabilité vis à vis des tiers et traçabilité

Sécurité environnementale :

- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination : dangerosité pour l'environnement et situations d'exposition aux dangers.
- Prévention des risques : zonage, stratégies retenues selon les espaces, leur nature et leur usage. Pratiques visant à limiter la dispersion des PP lors du stockage, du traitement des déchets, de la manipulation et des épandages.
- Traçabilité tout au long du parcours.

Module 2 : Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public (2h) :

- Risques liés à l'utilisation des PP : dangerosité des produits, voies de pénétration, intoxications, devenir des produits dans l'organisme.
- Situations d'exposition aux dangers : durant les différentes phases, contact direct et indirect, catégories de populations sensibles.
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains : estimation du risque, mesures de prévention et de protection, principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers, principales consignes.
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident : principaux symptômes, réagir correctement en cas d'accident, alerter les premiers secours, signaler l'accident auprès du réseau de toxicovigilance.

Module 3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3h) :

- Techniques alternatives à l'utilisation de PP : méthodes et produits de bio contrôle.

Techniques de lutte et systèmes limitant l'utilisation de PP, mesures prophylactiques et systèmes de production intégrés.

- Evaluation comparative de l'utilisation de produits : seuil de nuisibilité, raisonnement des interventions, choix des produits et des doses, évaluation comparative PP/techniques alternatives

Module 4 : Vérification des connaissances : Quiz 20 questions



PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'équipe et responsables d'entreprises de travaux et services (paysagiste, service à la personne...)

- Responsables des services techniques et services espaces verts des collectivités territoriales
- Responsable d'exploitation agricoles et pépinières

LA DURÉE DE VALIDITÉ

Le décret n° 2016-1125 du 11 août porte à cinq ans la durée de validité des certificats individuels pour l'application de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto).

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie. Ils sont spécialisés dans les produits phytosanitaires.

LE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT

Selon la FNEDT (Fédération nationale des entrepreneurs des territoires), le renouvellement doit être réalisé « entre les 6 et 3 mois qui précèdent la date d'échéance de validité » du certificat en cours.



FINALITÉ

Certificat de réalisation de formation

- Délivrance d'une attestation de formation permettant la demande du Certiphyto
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Virginie Allamelle au 0590 27 12 55 ou sur virginie.allamelle@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS
À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR
LE SITE INTERNET DE LA CEM : WWW.CEMSTBARTH.COM